

2012
PRÉSIDENTIELLE

Le programme des candidats INSTITUTIONS



Nicolas SARKOZY

Système

- Introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives à hauteur de 10 % à 15 %.
- Parrainages citoyens pour la présidentielle.

Fonctions

- Non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sauf pour l'école primaire.



François HOLLANDE

Système

- Annulation de la réforme des collectivités locales.
- Réforme du statut pénal du chef de l'État.
- Réduction de 30 % de sa rémunération.

Fonctions

- Fin du cumul des mandats.
- Durée d'inéligibilité à 10 ans pour les élus condamnés pour faits de corruption.
- Les anciens présidents de la République ne pourront plus siéger au Conseil constitutionnel.



Marine LE PEN

Système

- Ministère des Souverainetés chargé de coordonner sur un plan technique la renégociation des Traités et la restauration de la souveraineté nationale.

- Instaurer le scrutin proportionnel.

Fonctions

- Durée du mandat présidentiel à 7 ans (référendum).
- Non cumul des mandats exécutifs imposé par la loi.



François BAYROU

Système

- Baisse de 20 % du budget de l'Élysée et de 10 % du salaire des ministres.
- Reconnaissance du vote blanc.
- Loi sur les conflits d'intérêt.
- Introduction d'une dose de proportionnelle.

Fonctions

- Réduction du nombre de sénateurs.
- Gouvernement de moins de 20 ministres.



Jean-Luc MÉLENCHON

Système

- Primauté de l'Assemblée nationale sur l'exécutif.
- Redéfinition générale et réduction des attributions du Président de la République.
- Suppression du Sénat ou grande réforme.
- Assemblée constituante élue au suffrage universel pour écrire une nouvelle constitution ratifiée par référendum.

Fonctions

- Cumul des mandats strictement limité en nombre et dans le temps.



Eva JOLY

Système

- Fin de l'impunité présidentielle.
- VI^e République.
- Généralisation de la proportionnelle à toutes les élections, parité effective, mandat unique.
- Reconnaissance du vote blanc.

Fonctions

- Transparence des rémunérations et des déclarations d'intérêt des élus et des ministres.

Photos : Reuters

Redonnons voix aux citoyens

Pour ses cinquante ans, la V^e République a subi un sérieux lifting le 23 juillet 2008 avec la promulgation d'une loi constitutionnelle de modernisation des institutions visant « à renforcer le rôle du Parlement, à rénover le mode d'exercice du pouvoir exécutif et à garantir aux citoyens des droits nouveaux ».

Le chef de l'État peut désormais s'exprimer directement devant le Parlement sans avoir recours à son Premier ministre et le nombre de mandats présidentiels consécutifs est limité à deux.

De modification... ... en modification

Alors que les sujets institution-

nels ne le passionnent guère, et le citoyen dans tout cela ? On lui a quand même accordé la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) qui permet à tout justiciable de contester une disposition législative à l'occasion d'un procès lorsqu'il estime que ce texte bafoue ses droits et libertés. Mais on pourrait faire mieux en le

responsabilisant : la loi pourrait le désigner dans le choix des candidats à la prochaine présidentielle, comme le suggère Nicolas Sarkozy, en remplacement des parrainages d'élus qui ont fait couler beaucoup d'encre et de salive. Et l'utilisation d'internet permettrait de collecter rapidement les signatures. Cette énième modification

– vingt lois ont façonné depuis 1958 notre bonne vieille constitution – sera-t-elle la dernière ? Certainement pas. Mais à vouloir trop modifier les règles du jeu, on en oublie parfois qu'il vaudrait mieux agir sur le comportement des joueurs...

PIERRE DEJOANNIS
prdejoannis@nicematin.fr